Résolution présentée par la délégation du Brésil

Thème — Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne — Lutte mondiale contre la déforestation et l'artificialisation des sols

L'Assemblée générale,

Alarmée — par la déforestation mondiale, qui atteint encore 10,9 millions d'hectares par an entre 2015 et 2025, selon la FAO, alors que les forêts couvrent 32 % des terres émergées,

Préoccupée — par les conséquences de la métropolisation non maîtrisée, notamment l'artificialisation des sols, la destruction des habitats naturels et des terres agricoles et la consommation croissante de ressources,

Dénonçant — les impacts environnementaux des modèles de production et de consommation des grandes puissances, notamment la Chine et les États-Unis, responsables respectivement de 32 % et 13% des émissions mondiales de CO_2 fossile en 2025, selon le Global Carbon Budget,

Saluant — les résultats environnementaux de pays tels que l'Estonie, le Luxembourg, la Finlande, la Norvège et le Danemark, classés parmi les dix premiers de l'indice de performance environnementale de Yale en 2024,

Rappelant — que le développement durable doit concilier les intérêts écologiques, économiques et sociaux, conformément aux Objectifs de développement durable 11, 12, 13 et 15 de l'ONU,

Décide — de créer un Fonds international pour les forêts et les territoires durables, alimenté par des contributions volontaires des États et des partenaires privés, afin de financer la restauration des écosystèmes, l'agroforesterie et les activités économiques durables dans les régions forestières ;

- d'encourager tous les États, notamment les grandes puissances économiques, à réduire leur impact environnemental en développant les énergies renouvelables, en renforçant la traçabilité des produits issus de la déforestation et en privilégiant un urbanisme limitant l'étalement urbain, l'artificialisation des sols et la dépendance à la voiture ;

- de mettre en place avec la FAO et les organismes compétents de l'ONU, un programme international de surveillance des forêts par satellite, accompagné d'un partage des données, d'un soutien aux populations autochtones et locales, notamment dans la forêt amazonienne, et d'une reconnaissance des pays et métropoles obtenant des progrès environnementaux mesurables.

Le texte français fait foi.